

Ecrit par Echo du Mardi le 7 mai 2021

M. VIGNEAUX/SERVICE AUTO SARLU



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 18 décembre 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 7 mai 2021 sous réserves d'incidents

**SCP Stéphanie JEANJEAN
BOUDON, Henri PASSEBOIS
Olivier JEANJEAN
Notaires Associés
Carpentras**

Suivant acte reçu par Maître Olivier JEANJEAN, Notaire Associé, titulaire d'un Office Notarial à CARPENTRAS 84200, 100 Avenue Wilson, le 27 avril 2021, enregistré à SPFE AVIGNON 1er bureau, le 03/05/2021 Dossier 2021 00022677 réf 2021 N 00799, il a été cédé un fonds de commerce par :

Monsieur André Augustin Michel VIGNEAUX, mécanicien, époux de Madame Mireille Sylvie ISNARD, demeurant à L'ISLE-SUR-LA-SORGUE (84800) 119 route de Petit Palais,

A la Société dénommée **SERVICE AUTO**, Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1000 €, dont le siège est à L'ISLE-SUR-LA-SORGUE (84800), 97 chemin du Petit Palais, identifiée au SIREN sous le numéro 897746202 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AVIGNON.

Un fonds de commerce de garage automobiles, consistant en l'entretien et la réparation de véhicules automobiles légers, à l'exception du travail de carrosserie sis à L'ISLE SUR LA SORGUE (84800) Quartier de Petit Palais, lui appartenant, connu sous le nom commercial **MOTRIO GARAGE VIGNEAUX**, et pour lequel il est immatriculé au RCS de AVIGNON, sous le numéro 388 143 877 moyennant le prix

Ecrit par Echo du Mardi le 7 mai 2021

principal de CENT MILLE EUROS (100 000,00 EUR), s'appliquant aux éléments incorporels pour SOIXANTE-TROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS (63 850,00 EUR), au matériel pour SEPT MILLE CENT CINQUANTE EUROS (7 150,00 EUR), aux aménagements et installation pour une valeur résiduelle comptable de VINGT QUATRE MILLE EUROS (24.000,00 EUR), le stock de marchandises pour CINQ MILLE EUROS (5.000,00 EUR), payé comptant.

Propriété : à compter du jour de la signature de l'acte. Jouissance à compter du 1er mai 2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'office notarial de Me Olivier JEANJEAN, notaire à CARPENTRAS, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire »

3951020

Publié le 07/05/2021